

Exclus ou déçus du Ségur II ?

Le 05 juin 2021

Grève et manifestation le 15 juin 2021 à 10h00, place de Jaude Clermont-Ferrand.

ASH, OUVRIERS, ADMINISTRATIFS les Contractuels
Tous hospitaliers Rien pour eux dans le Ségur II

La pétition sur « les oubliés du Ségur II » a obtenu + de 1100 signatures, nous l'avons transmise à la Fédération CGT santé qui va l'adresser au Ministère.

Les revalorisations salariales réclamées de longue date par la CGT pour l'ensemble des hospitaliers sont annoncées au 1^{er} octobre. Le Ministère refuse l'augmentation du point d'indice, gelé depuis 12 ans, qui permettrait la progression des salaires pour toutes et tous. Pourquoi discriminer et exclure la moitié des hospitaliers de ces revalorisations de grilles ?

Ségur la réalité
des reclassements

Amandine, 41 ans
Aide-Soignante
Hôpital Gui de Chaulliac
3^{ème} échelon C2, IM 336

Gain au 1^{er} octobre 2021*
36€ brut (29€ net)
1^{er} échelon B1, IM 343

Fin de carrière
accessible à 76 ans

STOP aux effets d'annonces
On veut de vraies augmentations

*Sous réserve de la communication officielle des grilles

Ségur la réalité
des reclassements

Juliette, 34 ans
ASHQ
Hôpital ADV
5^{ème} échelon C1, IM 336 (SMIC + 20€)

Gain au 1^{er} octobre 2021*
0€

Fin de carrière
accessible à 60 ans

STOP aux effets d'annonces
On veut de vraies augmentations

*Sous réserve de la communication officielle des grilles

*La fin de carrière c'est le dernier Echelon**

- Le Ministère a orchestré une campagne de propagande en annonçant des améliorations allant jusqu'à 600 € en fin de carrière : « **+40 € en moyenne, allant de 23 € en moyenne pour les catégories C à 54 € en moyenne pour les catégories A de la FPH, au 1er octobre 2021.** »
- En tenant compte des modalités de changement de grille, sans en détailler les évolutions et conséquences, nombreux sont ceux qui n'en verront jamais la couleur !!!

Pour tous les agents exclus, l'amertume et la déception sont immenses une fois de plus.

La CGT exige un travail de fond sur ces grilles, prenant en compte les qualifications et les spécificités de certaines catégories professionnelles comme les sages-femmes, les personnels de réanimation, les IADE, IBODE, technicien de laboratoire en lutte depuis début mai.

Bien que loin des 300 € réclamés par l'intersyndicale en juin 2020, la CGT a lutté pour que le CTI arraché par les mobilisations soit attribué à l'ensemble des personnels.

Des hospitaliers de toutes catégories professionnelles sont toujours « **exclus ou oubliés** » par les annonces des suites du Ségur : **le gouvernement prévoit des améliorations salariales minimales qui sont promises à quelques-uns, sans renforcer l'attractivité ni la reconnaissance dont ont besoin l'ensemble des professionnels.**

L'élargissement de l'équivalent de ces mesures à l'ensemble des salariés des autres statuts et du privé est également attendu. La revalorisation devra continuer pour mettre les salaires de ces professions en concordance avec leur niveau de qualification et avec ceux de leurs homologues dans le monde.

La CGT n'a pas signé les accords du Ségur car elle a refusé d'être complice de la division organisée par le gouvernement qui consiste à augmenter (à minima) certains tout en privant plus d'1/3 des effectifs de cette revalorisation (administratifs, personnels techniques et ouvriers, médico-sociaux-éducatifs, préparateur en pharmacie, ASHQ, sages-femmes, etc...) ou en ne reconnaissant pas leurs spécificités (IBODE, IADE, IDE de réanimation...etc.).

Nous travaillons en équipe dans nos secteurs alors retrouvons-nous, ENSEMBLE le 15 juin, pour obtenir de réelles revalorisations indiciaires ainsi et le dégel du point d'indice !

Diététiciens, préparateurs en pharmacie et techniciens de laboratoire : le ministère souffle le chaud et le froid !

Le ministère "prévoit que les diététiciens, les préparateurs en pharmacie et les techniciens de laboratoire **seront reclassés au sein de la catégorie A**, après réingénierie de leur formation pour la porter au niveau licence". Il prévoit aussi que "ce reclassement interviendra à l'issue des travaux" et donc ainsi "intégrer la catégorie A (donc future grille A des soignants)". **Mais après le 18 mai avec les professionnels dans la rue, le reclassement "se fera donc en anticipé en janvier 2022"**.

Jusqu'à là rien à redire sur les revendications qui émanent de la base des salariés, elles ont été entendues. Le ministère peut donc entendre et prendre des mesures ! Par contre, "ces professionnels.../... ne bénéficieront pas du reclassement sur la nouvelle grille de la catégorie B paramédical en octobre". Dommage, c'était si bien parti. Ils ont fait le même coup en 2012, avec la réingénierie qui était quasiment aboutie pour nos professions.

Là, ça suffit, les professionnels ont compris la différence entre les promesses ministérielles et la réalité des documents signés et publiés !

Puisque la grille de **catégorie A est accessible au 1er janvier 2022**, sans condition préalable, alors les techniciens de laboratoire, les préparateurs en pharmacie et les diététiciens comprennent que c'est possible en même temps que les autres en octobre prochain. La réingénierie doit être menée jusqu'à son terme pour renforcer nos diplômes et ouvrir des perspectives d'évolution de carrière.

Le 18 mai n'était pas l'expression d'inquiétude, mais bien de revendications pour la reconnaissance et la revalorisation de nos professions.

La CGT Santé du CHU, appelle tous les hospitaliers à rejoindre la manifestation du 15 juin Place de Jaude à 10h00 et à démontrer l'importance de chaque profession de la santé avec des banderoles et slogans spécifiques.